



AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT N° 1818-01

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES par un projet de règlement modifiant le Règlement sur l'assujettissement de tout permis de construction d'unités résidentielles faisant partie de la classe H3 à la conclusion d'une entente entre le demandeur et la Ville en vue d'améliorer l'offre en matière de logements abordables, sociaux ou familiaux n° 1818.

AVIS est, par les présentes, donné que :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 14 août 2023, le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion a adopté le projet de règlement n° 1818-01 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement sur l'assujettissement de tout permis de construction d'unités résidentielles faisant partie de la classe H3 à la conclusion d'une entente entre le demandeur et la Ville en vue d'améliorer l'offre en matière de logements abordables, sociaux ou familiaux n° 1818 afin d'abroger l'article 6 et de remplacer l'article 8 relatif à la contribution financière exigible de façon à la transposer dans le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n° 1709

dont l'objet est décrit dans le titre.

2. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 5 septembre 2023, à 18 h 30 à l'hôtel de ville, située au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion.
3. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désigne expliquera ledit projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
5. Ce [projet de règlement n° 1818-01](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca) peut être consulté sur le site Internet de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

Pour toute question relative au projet de règlement visé par le présent avis, veuillez vous adresser au :

- Service du greffe et des affaires juridiques si celle-ci est en lien avec la procédure d'adoption et d'entrée en vigueur ou la consultation publique;
- Service de l'aménagement du territoire si celle-ci est en lien avec la localisation des zones, l'objet du règlement ou ses impacts.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 25^e jour du mois d'août 2023.

Mélissa Côté, notaire, OMA
Greffière par intérim

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca